



**DRASS
de Lorraine**



Les adultes et familles en difficulté accueillis par les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Lorraine en 2004

Octobre 2007

Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), financés par l'Aide sociale de l'État (dotation globale), ont vocation à accueillir - avec ou sans hébergement - les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé et d'insertion, afin de les faire accéder à leur autonomie personnelle et sociale ou de les aider à la retrouver. Pour ce faire, les CHRS mettent en place des actions d'accueil, de soutien et d'accompagnement social, d'adaptation à la vie active et d'insertion sociale et professionnelle.

À la mi-décembre 2004, 1 635 personnes, dont 486 mineurs (près de 30 %), étaient hébergées dans les CHRS de Lorraine. Les adultes accueillis dans ces établissements sont majoritairement des hommes (61,3 %). Les jeunes âgés de 18 à 24 ans regroupent 35 % des adultes. La plupart des majeurs (44 %) vit seule et sans enfant. Un adulte sur quatre exerce un emploi ou une activité préparant à l'emploi. Peu nombreux (17 %) sont ceux qui disposent d'un logement personnel avant leur admission, mais un peu plus du quart des adultes accède à un logement ordinaire juste après la sortie d'un CHRS. L'analyse des caractéristiques des personnes accueillies en CHRS montre une relative hétérogénéité du public accueilli qui appelle des réponses diversifiées. A ce titre, cette étude est une contribution à la réflexion sur l'adaptation du dispositif CHRS engagée dans le cadre des « schémas départementaux de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion en Lorraine »

La moitié du public hébergé est âgée de moins de 25 ans

Les mineurs de moins de 18 ans représentent près de 30 % des 1 635 personnes hébergées par les CHRS. Il s'agit souvent de jeunes enfants, puisqu'un peu plus des deux tiers d'entre eux (68 %) sont âgés de moins de 10 ans.

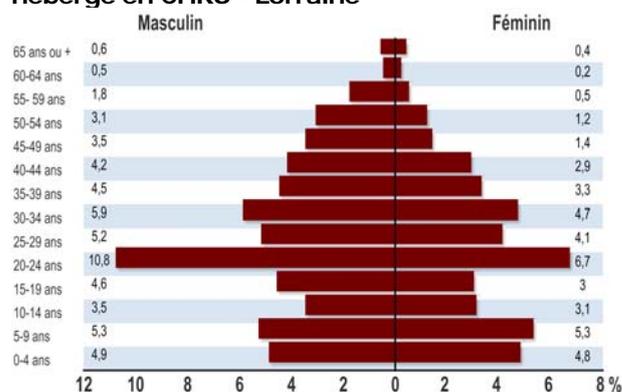
La classe d'âge la plus nombreuse parmi l'ensemble du public accueilli est celle des 20-24 ans : 10,8 % des hommes et 6,7 % des femmes (17,5 % au total). Ces données illustrent la précarité qui frappe les jeunes adultes, en Lorraine comme dans le reste de la France. Le taux d'hébergement pour 10 000 est de près de 22 chez les hommes de 20 à 24 ans et de 14 chez les femmes de même âge. Comme l'indique le graphique, ce taux est culminant à cet âge et baisse régulièrement après.

Six adultes hébergés sur dix sont des hommes

Un peu plus de 60 % des adultes hébergés sont des hommes. Les adultes sont âgés, en moyenne, de 33 ans. Les femmes sont un peu plus jeunes (32,2 ans en moyenne contre 34,5 pour les hommes).

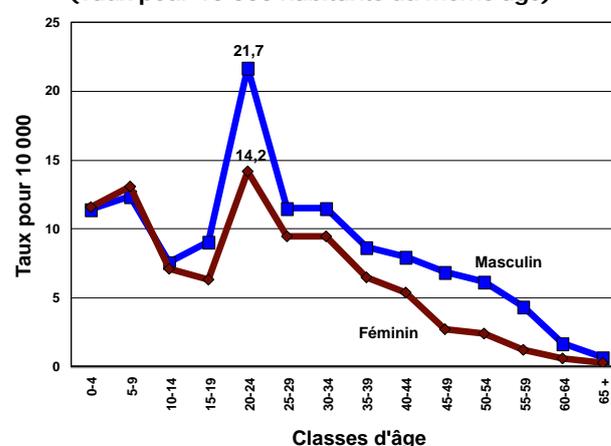
Chez les adultes, la proportion des 18-24 ans est de 35 % (21 % d'hommes et 14 % de femmes). Mais lorsqu'on compare les sexes, on constate une présence significative de femmes jeunes (autant d'hommes que de femmes jeunes pour les 18-24 ans). Par contre, les plus de 45 ans sont proportionnellement plus représentés chez les hommes (tableau 1).

Graphique 1 : Pyramide des âges du public hébergé en CHRS - Lorraine



Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes hébergées

Graphique 2 : Taux d'hébergement en CHRS par sexe et par âge (Taux pour 10 000 habitants du même âge)



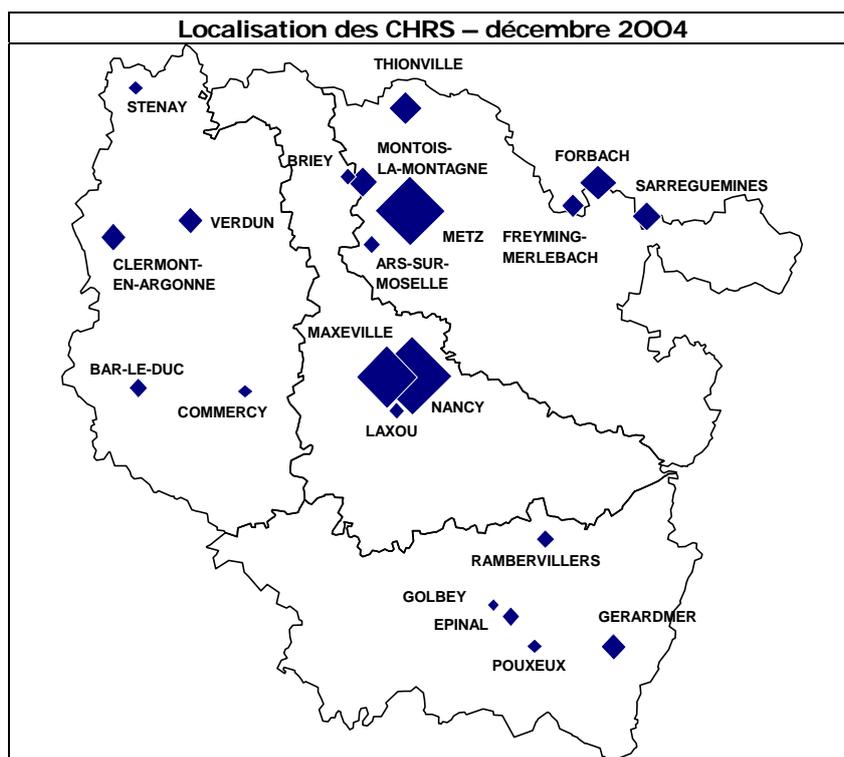
Les CHRS en Lorraine

Au 31 décembre 2004, les CHRS de Lorraine proposaient 1 640 places d'hébergement pour adultes et familles en difficulté en Lorraine, soit 63 % de l'ensemble des places pour ce type de public. A la mi-mars 2007, on dénombrait 1 734 places en CHRS. Ces établissements sont surtout implantés dans les grandes agglomérations, celle de Nancy compte 42 % des places installées en région.

Nombre de places installées dans les établissements accueillant des adultes et familles en difficulté sociale (31/12/2004)

	Meurthe-& Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
C. H. R. S.	711	155	652	122	1640
C.A.D.A. *	210	120	130	-	460
Accueil Mère-Enfant **	66	25	57	12	160
Autre Centre d'Accueil	28	-	318	-	346
Ensemble	1015	300	1157	134	2606
Nombre de places en C.H.R.S. pour 10 000 adultes de 20 à 59 ans	17,8	15,2	11,4	6,0	12,9
<i>Nb de places en CHRS au 15 mars 2007</i>	<i>705</i>	<i>157</i>	<i>723</i>	<i>149</i>	<i>1734</i>

* C.A.D.A. : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile ** De compétence Conseil général
Source : DRASS, FINESS



Méthodologie et champ de l'étude

L'enquête ES (Établissements et Services) 2004, menée par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), s'adresse aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté. Seuls les CHRS sont étudiés ici. Sont exclus de l'étude : les Centres d'accueil de demandeurs d'Asile (CADA), les établissements d'accueil mère – enfant (sous la compétence des départements et financés par eux au titre de l'aide sociale à l'enfance) et les autres types d'hébergement d'adultes. Mais des références y sont faites dès lors qu'elles permettent de mieux comprendre le fonctionnement des CHRS. Lorsque l'étude traite des caractéristiques de la population accueillie en CHRS, elle ne prend pas en compte les personnes en Centre d'adaptation à la vie active (CAVA), en accueil de jour ou en suivi social.

En Lorraine, l'enquête a été menée par le service statistique de la DRASS en lien avec la DREES. Elle porte sur le 15 décembre 2004 pour les personnes accueillies et sur le 31 décembre 2004 pour les personnels. L'ensemble des CHRS de Lorraine a répondu à l'enquête.

Dans la présentation des résultats, le soulignement des valeurs en jaune dans les tableaux indique qu'elles présentent une différence significative par rapport à la moyenne régionale (Test du χ^2 , $p <= 0,01$).

Tableau 1 : Répartition des adultes hébergés en CHRS par sexe et par classe d'âge

	Hommes	Femmes	Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble
18 à 24 ans	21,4%	13,6%	35,0%		34,9%	35,1%	35,0%
25 à 34 ans	15,4%	12,4%	27,8%		25,1%	31,9%	27,8%
35 à 44 ans	12,3%	8,2%	20,5%		20,0%	21,1%	20,5%
45 à 54 ans	8,7%	3,3%	12,0%		14,2%	8,5%	12,0%
55 ans ou plus	3,5%	1,3%	4,8%		5,7%	3,4%	4,8%
Total	61,3%	38,7%	100%		100%	100%	100%

Dans la partie gauche du tableau, les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de personnes, tous sexes confondus. Dans la partie droite, ils le sont par sexe.

Quatre fois sur dix, les personnes hébergées sont des adultes isolés et sans enfant

L'isolement des personnes hébergées est davantage masculin que féminin. Les membres des familles monoparentales (adulte isolé avec enfant) représentent près du quart du public accueilli (24,5 %). Un peu plus d'un autre quart (26,5 %) est membre d'une famille (deux adultes avec enfants). Les adultes en couple et n'ayant pas d'enfant représentent les 5 % restants.

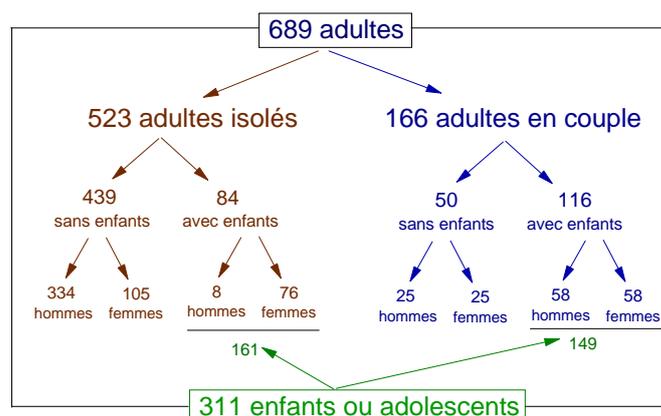
Les adultes isolés sans enfant sont majoritairement des hommes (76 %), alors que les parents célibataires sont 9 fois sur 10 des femmes.

Tableau 2 : Répartition de la population hébergée par sexe et par situation familiale

	Masculin	Féminin	Ensemble
Adulte isolé sans enfant	33,4%	10,5%	43,9%
Adulte isolé avec enfant	0,8%	7,6%	8,4%
Mineurs accompagnant un adulte isolé	8,7%	7,4%	16,1%
Adultes en couple sans enfant	2,5%	2,5%	5,0%
Adultes en couple avec enfant(s)	5,8%	5,8%	11,6%
Mineurs faisant partie d'une famille	7,3%	7,6%	14,9%
Total	58,6%	41,4%	100,0%
Nombre	956	679	1 635

La situation familiale est en lien étroit avec l'âge. Ainsi, parmi les adultes, les moins de 25 ans sont plus souvent isolés (80 % contre 64 % pour l'ensemble), alors que les 25-34 ans sont plus souvent des parents célibataires (21 % contre 12 % pour l'ensemble). Et si l'on tient compte des sexes, on observe que 91 % des hommes de moins de 25 ans sont isolés (62 % chez les femmes) et que 45 % des femmes de 25 à 34 ans forment une famille monoparentale avec leur(s) enfant(s).

Pour 1 000 personnes hébergées en CHRS



L'accueil des mères isolées avec enfant de moins de trois ans : 35 % en CHRS

Fin 2004, une centaine de mères isolées accompagnées d'un enfant de moins de 3 ans est hébergée dans les établissements pour personnes et familles en difficulté. Les CHRS en accueillent 35 % et les CADA 7 %. Une même femme pouvant avoir plusieurs enfants de moins de 3 ans, le nombre d'enfants concernés par cette mesure de protection est de 109 : 61 en établissement relevant de l'ASE, 41 en CHRS et 7 en CADA.

Les mères accompagnées d'un enfant de moins de 3 ans hébergées dans les établissements relevant de l'ASE sont en moyenne plus jeunes (23 ans) que celles des CHRS (32 ans) ou des CADA (33 ans). Cette différence s'explique par le fait que l'orientation des mères célibataires vers tel ou tel type d'établissement se fait en fonction du nombre d'enfants qu'elles ont à charge. Celles qui ont plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, sont plutôt hébergées en CHRS. Ainsi, pour les CHRS, sur les 41 enfants de moins de 3 ans accompagnant une mère isolée, 34 ont des frères ou sœurs plus âgés. Dans les établissements de l'ASE, sur les 61 enfants de moins de 3 ans, 52 sont des enfants uniques.

Source : Enquête ES 2004. DREES. DRASS de Lorraine

Sept fois sur dix, les personnes sont de nationalité française

La grande majorité des personnes accueillies dans les CHRS est de nationalité française (73,3 %). Les étrangers, hors Union Européenne, représentent 24,2 % de la population hébergée, ceux de l'U.E. 2,4 %, soit un total de près de 27 % (5 fois plus que dans l'ensemble de la population régionale). Près de la moitié (49,5 %) des étrangers sont des réfugiés bénéficiant du droit d'asile. Les autres sont en cours de demande de ce statut (38,5 %) et 12,1 % sont déboutés du droit d'asile.

L'hébergement des demandeurs d'asile : 11 % en CHRS

Fin 2004, pour l'ensemble des établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale, 708 personnes (311 mineurs et 397 majeurs) étaient concernées par une décision administrative sur la demande d'asile. Un peu plus d'un tiers d'entre elles (35,7 %) étaient des réfugiés statutaires, 45,1 % des demandeurs d'asile et 19,2 % étaient déboutés du droit d'asile. Ces personnes, tous âges confondus, étaient hébergées en CADA (56,8 %), en CHRS (41,1 %) ou en établissement d'accueil mère-enfant (2,1 %).

37 % des adultes proviennent d'un autre établissement social

Avant leur admission en CHRS, 84 % des adultes résidaient en Lorraine (87 % des hommes et 79 % des femmes). Près de quatre fois sur dix (37,3 %), ils étaient déjà hébergés dans un établissement social. Un cinquième était logé gratuitement en famille ou chez des amis.

Le logement ordinaire (propriétaire ou locataire) arrive en troisième position et concerne 17 % des adultes. Le logement de fortune (squat, caravane, sans abri, etc.) ne concernait que 6 % de la population en CHRS au 31 décembre 2004.

Des différences significatives sont toutefois constatées entre les classes d'âge, les situations familiales et le statut des étrangers. Ainsi les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans étaient plus souvent logés gratuitement en famille ou chez des amis (37 % contre 21 % pour l'ensemble). Près du quart des 25-34 ans était hébergé dans un établissement d'hébergement social d'urgence. Les plus de 55 ans vivaient plus fréquemment que les autres dans un habitat de fortune ou étaient sans abri (15 % contre 6 %).

Les personnes isolées étaient plus fréquemment que les autres hébergées en famille ou chez des amis (26,6 %). Les familles monoparentales étaient davantage (48,2 %) en établissement d'hébergement à caractère social. Les couples avec enfant(s) proviennent, pour la moitié d'entre eux, d'un établissement à caractère social. C'est aussi le cas pour les étrangers demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile ou réfugiés (Tableau 3).

Des différences sont également constatées entre les départements, souvent en raison des particularités locales dans l'offre d'hébergement. Ainsi, en Meuse, 22 % des adultes hébergés en CHRS proviennent d'un CADA alors que dans les autres départements lorrains ce type de parcours institutionnel est quasi inexistant. En Moselle, 26 % proviennent d'un centre d'hébergement d'urgence (16 % pour l'ensemble de la région). Dans les Vosges, un peu plus du quart des adultes était logé en HLM juste avant leur entrée en CHRS (6 % pour l'ensemble des trois autres départements).

Tableau 3 : Répartition des adultes selon le type d'hébergement antérieur

	Ensemble	18 - 24 ans	25 - 59 ans	Isolés sans enfant	Isolés avec enfant	Adultes en couple avec ou sans enfant	Dem. Asile, Déboutés, Réfugiés
Accédant à la propriété ou propriétaire	0,6%	0,3%	0,8%	0,1%	3,6%	-	-
Locataire d'un logement HLM	7,6%	3,8%	9,5%	5,0%	21,2%	6,3%	4,4%
Locataire d'un bailleur privé	8,4%	3,0%	11,2%	7,0%	11,7%	11,0%	8,3%
Logé ou hébergé gratuitement	20,8%	37,9%	13,2%	26,6%	11,7%	11,8%	9,4%
Etablissement social	37,3%	34,6%	38,5%	29,8%	48,2%	50,0%	47,0%
<i>dont hébergement d'urgence</i>	16,4%	14,9%	18,2%	14,4%	24,8%	17,6%	19,8%
<i>dont CADA</i>	2,4%	1,5%	2,7%	0,4%	2,9%	6,3%	14,8%
Etablissement médical	4,6%	1,9%	5,9%	7,0%	2,2%	-	-
Etablissement pénitentiaire	4,3%	1,6%	5,4%	6,6%	-	0,7%	1,1%
Hébergement de fortune, sans abri	5,9%	4,9%	5,8%	8,8%	0,7%	1,5%	3,3%
Inconnu, autre	10,4%	11,8%	9,6%	9,1%	0,7%	18,8%	25,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre	1 149	402	747	717	137	295	182

Tableau 4 : Répartition des adultes hébergés par situation familiale et par type de logement

	Total	Isolé	Isolé + Enfant	Couple	Couple+Enf
Studio T1	14,5%	16,6%	5,1%	40,7%	2,1%
Appartement	33,7%	13,7%	62,8%	49,4%	81,7%
Chambre individuelle	29,3%	43,5%	13,2%	-	-
Chambre partagée	15,7%	24,4%	0,7%	-	0,5%
Chambre pour couple	6,0%	1,1%	18,2%	9,9%	13,6%
Dortoir	0,4%	-	-	-	2,1%
Hôtel	0,4%	0,7%	-	-	-
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Nombre</i>	<i>1149</i>	<i>717</i>	<i>137</i>	<i>81</i>	<i>214</i>

Les formes d'hébergement proposées respectent l'autonomie des personnes dans 84 % des cas (studio ou appartement, chambre individuelle ou pour couple). 16 % des adultes sont hébergés

en chambre partagée (maximum 4 lits) ou en dortoir. (Tableau 4).

L'hébergement diffus concerne près de 30% des adultes. Il s'agit de studios ou d'appartements dispersés dans la ville.

Six adultes sur dix ont une qualification professionnelle

Les qualifications professionnelles des adultes sont approchées par leur activité professionnelle. Pour les inactifs, c'est la dernière activité exercée ou celle recherchée au vu des qualifications qui est prise en compte.

Des différences apparaissent en fonction de l'âge, du sexe et du statut lié à la nationalité.

Un adulte sur cinq n'a aucune expérience professionnelle. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (36 %) que chez les hommes (10 %). Pour les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans, cette proportion d'inexpérience professionnelle atteint 59 % et 23 % chez les jeunes hommes du même âge.

La catégorie professionnelle la plus représentée est celle d'ouvrier (qualifié, non qualifié, agricole) : 57 % des hommes, 21 % des femmes, 43 % pour les deux sexes.

Le pourcentage d'ouvriers en CHRS est nettement supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population lorraine où il est de 32 %.

Les employés arrivent en seconde position avec, respectivement, près de 13 % des femmes, 9 % des hommes, 10,4 % pour l'ensemble (29 % dans la population générale lorraine). Les artisans, commerçants, cadres et professions intellectuelles supérieures représentent près de 7 % des adultes.

Tableau 5 : Qualification professionnelle des adultes hébergés

	Total	Français	Étrangers	D. asile + Déboutés	Réfugiés	< 25 ans	Femmes
Agriculteurs	0,1%	0,1%	-	-	-	-	-
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,7%	1,6%	2,0%	1,1%	4,4%	0,2%	0,9%
Cadres et professions intellectuelles	2,0%	0,8%	5,2%	4,3%	11,1%	0,0%	1,6%
Professions intermédiaires	3,1%	3,0%	3,6%	3,3%	2,2%	1,2%	2,9%
Employés	10,4%	11,2%	8,2%	3,3%	4,4%	8,2%	12,8%
Ouvriers	43,0%	49,6%	25,6%	18,5%	16,7%	42,8%	20,9%
N'ont jamais travaillé	20,2%	20,4%	19,3%	18,5%	23,3%	35,1%	36,0%
Profession inconnue	19,5%	13,2%	36,1%	51,0%	37,9%	12,5%	24,9%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Nombre</i>	<i>1 149</i>	<i>838</i>	<i>305</i>	<i>92</i>	<i>90</i>	<i>402</i>	<i>445</i>

Pour les demandeurs d'asile et ceux qui sont déboutés de ce droit, la profession est inconnue dans 51 % des cas. Les réfugiés relèvent, en proportion, plus souvent des cadres ou des

professions intellectuelles (11,1 % contre 2 % pour l'ensemble) ou encore des artisans et commerçants (4,4 % contre 1,7 %).

Six adultes sur dix sont au chômage ou en inactivité

Parmi les adultes hébergés en CHRS, 16,2 % ont un emploi (19 % des hommes et 11,7 % des femmes). Pour près de la moitié de ces emplois, il s'agit d'un contrat aidé (Ex. contrat d'adaptation ou RMA).

Douze adultes sur 100, le plus souvent des jeunes de moins de 25 ans, sont en voie d'accès à l'emploi par l'intermédiaire d'une activité d'adaptation à la vie active (6 %), d'un stage de formation professionnelle (4,8 %) ou d'une d'insertion par une activité économique (0,8 %).

Quatre fois sur dix, les adultes hébergés sont au chômage (46 % des hommes et 36,2 % des femmes). La grande majorité d'entre eux est inscrite à l'ANPE (8/10).

La catégorie des inactifs regroupe un adulte sur cinq (27 % des femmes et 16 % des hommes). Le plus souvent (6/10), il s'agit de gens qui sont dans l'impossibilité de travailler, soit pour des raisons administratives, soit pour des raisons médicales. Pour des raisons juridiques, les demandeurs du droit d'asile et ceux qui en ont été déboutés sont particulièrement concernés par cette situation.

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont au chômage dans 36 % des cas, en accès à l'emploi pour 22 % (stage, activité d'insertion par l'activité économique ou par une activité d'adaptation à la vie active), et en emploi pour 21 %.

Tableau 6 : Situation professionnelle des adultes hébergés par les CHRS

	Total	Français	Etrangers	D. asile + Déboutés	Réfugiés	dont < 25 ans	dont femmes
Salarié CDI	3,0%	3,3%	2,0%	1,1%	2,3%	3,2%	2,7%
Salarié CDD	4,9%	5,4%	3,6%	-	5,6%	6,0%	2,7%
Salarié contrat aidé	7,3%	8,5%	4,3%	-	3,3%	10,0%	5,4%
Activité prof. sans précision	1,0%	0,6%	2,3%	3,3%	2,2%	0,7%	0,9%
Situation d'emploi	16,2 %	17,8 %	12,2 %	3,3 %	13,4 %	19,9 %	11,7 %
Activité d'insertion	0,8%	0,8%	0,7%	-	-	1,5%	0,7%
Activité d'adaptation à la vie active	6,0%	6,3%	5,2%	1,1%	1,1%	13,2%	7,6%
Stage de formation	4,8%	5,1%	3,9%	1,1%	1,1%	6,5%	6,3%
Activité d'insertion ou stage	11,6 %	12,2 %	9,8 %	2,2 %	2,2 %	21,2 %	14,6 %
Chômeur inscrit ANPE	37,3%	39,6%	30,8%	7,6%	60,0%	34,0%	30,6%
Chômeur non inscrit ANPE	5,1%	5,3%	4,6%	6,5%	3,3%	3,5%	5,6%
Chômage	42,4 %	44,9 %	35,4 %	14,1 %	63,3 %	37,5 %	36,2 %
Retraité	1,0%	1,0%	1,0%	-	1,1%	-	0,7%
Dans l'impossibilité de travailler *	12,3%	9,1%	21,3%	53,3%	8,9%	6,4%	11,5%
Autres inactifs **	7,0%	6,6%	8,5%	9,8%	8,9%	9,0%	14,6%
Inactivité	20,3 %	16,7 %	30,8 %	63,1 %	18,9 %	15,4 %	26,8 %
Autre	1,3%	1,6%	0,7%	-	1,1%	1,0%	1,1%
Inconnue	8,2%	6,9%	11,1%	16,2%	1,1%	5,0%	9,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre	1149	838	305	92	90	402	445

* Pour raisons administratives ou médicales ** Étudiants, femmes au foyer

Un adulte sur cinq est sans ressource financière

Un quart des adultes accueillis en CHRS perçoit des revenus du travail ou de stage (près de 30 % des hommes et 18 % des femmes). La différence entre les sexes s'explique par le fait que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à exercer une activité professionnelle ou à suivre un stage de formation professionnelle.

A l'inverse, les femmes sont, en proportion, plus nombreuses (17 %) à percevoir des allocations (API, familiales et autres).

Un adulte sur quatre perçoit le RMI (35 % entre 25 et 59 ans) et 8 % une allocation chômage de l'ASSEDIC. Mais on retiendra surtout qu'un

adulte hébergé sur cinq (21,5%) ne perçoit aucune ressource financière. A ce nombre on peut ajouter les 10% pour lesquels on ne sait rien sur leurs revenus.

Les jeunes adultes de moins de 25 ans ne disposent d'aucune ressource financière dans 37 % des cas. Cette classe d'âge n'ayant pas droit au RMI, sauf en cas de charge de famille, il n'est donc pas surprenant que seulement 4,7 % d'entre eux perçoivent cette allocation. En revanche, comme ils sont plus souvent en situation d'emploi ou en stage, la proportion de jeunes de 18-24 ans qui perçoivent des revenus du travail ou de stage est plus importante (près

de 35 %) que celle observée dans l'ensemble de la population adulte des CHRS. Mais cette proportion doit être considérée avec précaution, car on ne connaît pas le montant de leurs revenus. Or il s'agit le plus souvent de bas revenus.

La précarité des contrats de travail dont bénéficient les adultes hébergés explique le fait que certains d'entre eux bénéficient d'autres

ressources que le seul revenu de leur travail. Ainsi 27 % des adultes percevant un revenu du travail perçoivent également une autre ressource principale. Il s'agit essentiellement du RMI (3 fois sur 4).

Sept fois sur 10, les adultes âgés de 25 ans à 59 ans percevant le RMI sont bénéficiaires d'un contrat d'insertion.

Tableau 7 : Ressources principales des adultes hébergés en CHRS

	Total	Français	Etrangers	D. asile + Déboutés	Réfugiés	< 25 ans	Femmes
Revenus travail – stage	25,3%	28,6%	16,4%	4,3%	14,4%	33,6%	18,4%
RMI	25,8%	27,1%	23,0%	2,2%	43,3%	10,2%	23,6%
API	3,4%	3,3%	3,6%	-	1,1%	1,0%	8,3%
ASSEDIC	8,1%	9,1%	5,6%	5,4%	5,6%	5,7%	6,1%
Allocations familiales	3,8%	2,9%	6,6%	2,2%	15,6%	2,2%	8,1%
Autres allocations	6,5%	8,1%	2,3%	-	4,4%	3,0%	4,0%
Ayant droit *	2,4%	2,4%	2,6%	1,1%	7,8%	4,2%	4,0%
Sans ressources	21,5%	18,0%	30,2%	65,2%	11,1%	37,1%	23,6%
Inconnu	10,1%	8,6%	13,8%	20,7%	1,1%	6,0%	12,1%
<i>Nombre</i>	<i>1149</i>	<i>838</i>	<i>305</i>	<i>92</i>	<i>90</i>	<i>402</i>	<i>445</i>

* Ayant droit sans ressources personnelles

Le total peut dépasser les 100 %, car une même personne peut tirer ses ressources de différentes origines.

Tableau 8 : Couverture médicale des adultes hébergés en CHRS

	Total	Français	Etrangers	D. asile + Déboutés	Réfugiés	< 25 ans	Femmes
Régime général	32,5%	37,1%	19,7%	2,2%	52,2%	35,1%	20,9%
CMU de base	6,9%	7,3%	5,6%	14,1%	5,6%	4,7%	7,2%
CMU de base + CMU complémentaire	44,4%	44,4%	45,2%	26,1%	40,0%	48,5%	52,8%
Aide médicale de l'Etat	2,7%	0,1%	9,8%	30,4%	0,0%	2,0%	3,1%
Aucune couverture maladie	2,3%	1,7%	3,6%	4,3%	1,1%	2,0%	2,5%
Couverture médicale inconnue	11,3%	9,4%	16,1%	22,8%	1,1%	7,7%	13,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Nombre</i>	<i>1149</i>	<i>838</i>	<i>305</i>	<i>92</i>	<i>90</i>	<i>402</i>	<i>445</i>

Neuf adultes sur dix bénéficient d'une couverture médicale

Les adultes hébergés en CHRS bénéficient d'une couverture sociale contre la maladie près de 9 fois sur 10 (tableau n° 8). La moitié est couverte par la CMU de base et la CMU complémentaire, 32,5 % le sont par le régime général de sécurité sociale, 6,9 % par la seule CMU de base et 2,7 % par l'aide médicale d'État (demandeurs du droit d'asile et personnes déboutées de ce droit). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier de la CMU (de base et/ou complémentaire). Cela s'explique par le fait

qu'elles sont moins fréquemment en situation d'emploi que les hommes.

Huit fois sur dix, les adultes participent financièrement à leur prise en charge

L'absence de ressources ne signifie pas pour autant l'absence de participation financière : 58 % des personnes sans aucune ressource acquittent ainsi une contribution qui peut être d'un montant symbolique ou payée ultérieurement.

Les deux tiers des résidents sortis en 2004 ont séjourné moins de 6 mois en CHRS

Au moment de l'enquête, l'hébergement en CHRS est limité à une durée de six mois renouvelable une fois.

La durée moyenne de séjour des adultes sortis en 2004 est de 6,3 mois pour les hommes et de 6,1 mois pour les femmes. Mais des disparités importantes existent entre les différentes catégories de public.

La durée de séjour la plus courte (5,6 mois) se rencontre chez les personnes isolées sans enfant. Celles qui vivent en couple présentent une durée moyenne plus élevée : 7 mois pour les couples sans enfant et près de 10 mois pour les couples avec enfant(s). Mais ce sont surtout

les demandeurs d'asile et les réfugiés qui connaissent la durée moyenne la plus élevée : de 11 à 12 mois, soit le double de la moyenne générale. Pour les personnes déboutées du droit d'asile, de sexe masculin, elle est même le triple.

La durée moyenne de séjour varie de manière significative d'un département à l'autre : la plus courte est observée dans les Vosges (moins de trois mois), la plus longue en Meurthe-et-Moselle (près de huit mois).

Tableau 9 : Durée moyenne de séjour des adultes sortis en 2004 (en mois)

	Moyenne	Ecart-type*
Total	6,2	13,1
Hommes	6,3	15,1
Femmes	6,1	8,9
Isolé	5,6	13,9
Isolé avec enfant	5,4	8,9
En couple sans enfant	7,0	8,0
En couple avec enfant	9,8	10,5
Demandeurs d'asile	10,6	14,0
Déboutés du droit d'asile	15,8	14,5
Réfugiés statutaires	12,0	12,2
Meurthe-et-Moselle	7,9	10,0
Meuse	4,2	7,1
Moselle	6,7	18,2
Vosges	2,3	3,8

* L'écart-type indique la dispersion autour de la moyenne

Tableau 10 : Répartition des adultes sortis en 2004 en fonction de leur durée de séjour

Durée de séjour	Pourcentage	Pourcentage cumulé
< 1 mois	25,3%	25,3%
1 à < 2 mois	13,6%	38,9%
2 à < 3 mois	10,1%	49,0%
3 à < 4 mois	7,5%	56,5%
4 à < 5 mois	5,5%	62,0%
5 à < 6 mois	4,5%	66,5%
6 à < 12 mois	16,9%	83,4%
12 à < 18 mois	8,2%	91,6%
18 à < 24 mois	3,7%	95,3%
24 à < 36 mois	3,2%	98,5%
36 mois ou plus	1,5%	100,0%

Un peu plus du quart des adultes accède à un logement ordinaire juste après leur sortie de CHRS

Parmi les 2 247 adultes ayant définitivement quitté les établissements au cours de l'année 2004, près de 29 % ont accédé à un logement ordinaire. Des différences significatives apparaissent en fonction de la situation familiale : les couples et les familles monoparentales ont plus fréquemment accès à un logement ordinaire juste après leur sortie.

L'accès à un logement en HLM a concerné 15,6 % des adultes sortis pour l'ensemble de la Lorraine. Des différences entre les départements sont constatées, surtout si on ne prend en compte que les sorties « ordinaires » (hors

retour en maison d'arrêt après une permission de sortie temporaire de la prison)¹. Ainsi, en Meurthe-et-Moselle et en Moselle, ce sont respectivement 22 % et 16 % des personnes sorties qui ont bénéficié d'un tel accès au logement auprès d'un bailleur public (11 % dans la Meuse et les Vosges).

Près d'une sortie d'adulte sur cinq (17 %) débouche sur un hébergement dans la famille ou chez des amis. Cette destination concerne plus particulièrement les jeunes adultes de moins de 25 ans.

¹ L'un ou l'autre des CHRS accueille plus particulièrement des personnes sortant de prison. Ils hébergent également, pour une courte durée, des détenus en permission temporaire de sortie. En Meurthe-et-Moselle, par exemple, 14,5 % des départs de CHRS en 2004 se sont faits avec une destination vers un établissement pénitentiaire, contre 1 à 1,7 % pour les autres départements. Ce flux important pour ce département ne permet donc pas de le comparer directement avec les autres. C'est pourquoi par sorties « ordinaires », on entend ici toutes les sorties de CHRS, à l'exception des sorties se soldant par un retour, programmé ou non, en maison d'arrêt.

L'analyse des orientations à la sortie d'un CHRS montre que 19 % des adultes ont trouvé une solution auprès d'un autre établissement social. Cette proportion doit toutefois être relativisée, car elle concerne principalement une catégorie de résidents (les demandeurs d'asile) et un département. En effet, cette destination ne concerne que 6 à 8 % des sorties enregistrées en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges, alors qu'en Meuse, elle concerne 32 % des sorties de 2004. C'est dire que les données sur les orientations à la sortie doivent être interprétées en tenant compte de l'offre locale en logement et en hébergement et des éléments de contexte de chaque département.

La comparaison des résultats entre les départements lorrains montre une orientation plus importante vers les Foyers de jeunes travailleurs ou SONACOTRA en Meurthe-et-Moselle (11,2 % contre moins de 7 % pour les autres départements lorrains). La Meuse se caractérise, on l'a vu, par une proportion plus élevée d'orientations vers un établissement social, mais aussi par une proportion plus importante de personnes accédant à un logement ne relevant pas du parc des HLM (16 % contre 5 à 9 % dans les autres départements lorrains) et un pourcentage très faible d'accès à un foyer de jeunes travailleurs (FJT) [0,3 %].

Tableau 11 : Durée moyenne de séjour et répartition des adultes sortis des CHRS en 2004 en fonction de la destination à la sortie

	Durée moyenne de séjour (mois)	Répartition des personnes sorties de CHRS par type de destination								
		Total	Isolé	Isolé + Enfant	Couple	Couple + Enfant	Dem. asile + Déboutés	Réfugiés	<25 ans	Femmes
Logement	9,9	28,8%	19,6%	51,4%	48,2%	53,5%	18,7%	60,1%	21,2%	38,8%
Accédant à la propriété ou propriétaire	9,4	0,2%	0,1%	0,7%	1,2%	-	-	1,1%	-	-
Locataire HLM	10,4	15,6%	6,9%	34,5%	32,9%	42,3%	15,9%	35,2%	11,0%	25,1%
Locataire ou sous-locataire d'un logement non-HLM	10,6	7,8%	6,7%	12,2%	8,2%	9,2%	1,9%	17,0%	6,4%	9,7%
Locataire d'un meublé	9,7	3,2%	3,7%	1,8%	3,5%	2,0%	0,9%	4,5%	2,8%	2,7%
Locataire d'un logement conventionné pour l'ALT	3,5	2,0%	2,2%	2,2%	2,4%	-	-	2,3%	1,0%	1,3%
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	4,8	17,0%	17,7%	24,1%	15,3%	4,1%	3,7%	9,1%	24,5%	22,1%
Etab. social ou médico-social	5,7	19,1%	20,4%	13,3%	8,3%	25,5%	49,5%	25,0%	18,3%	18,9%
Etab. d'hébergement à caractère social	4,0	11,0%	9,5%	12,9%	4,7%	25,5%	43,9%	9,1%	10,3%	15,1%
Etab. d'hébergement d'urgence	3,2	1,2%	1,6%	-	1,2%	-	3,7%	1,1%	1,9%	0,5%
Etab. pour personnes âgées	4,4	0,5%	0,7%	-	-	-	-	-	-	-
FJT, SONACOTRA	9,1	6,4%	8,6%	0,4%	2,4%	-	1,9%	14,8%	6,1%	3,3%
Autre établissement	2,7	9,2%	12,5%	0,4%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	4,7%	2,2%
Etablissement médical	4,8	3,2%	4,3%	0,4%	1,2%	-	-	-	2,2%	2,2%
Etablissement pénitentiaire	1,5	6,0%	8,2%	-	1,2%	-	-	-	2,5%	-
Hébergement de fortune, mobile ou sans abri	3,7	2,5%	3,3%	0,7%	-	-	-	1,1%	1,4%	0,5%
Destination inconnue	4,4	17,9%	19,8%	7,6%	24,7%	13,3%	17,8%	3,5%	23,9%	15,2%
Décès	ns	0,4%	0,6%	-	-	-	-	-	0,4%	0,2%
Autre destination	2,8	5,1%	6,1%	2,5%	1,1%	3,6%	10,3%	1,2%	5,6%	2,1%
Total	6,2	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Nombre</i>		2 247	1 639	278	85	196	107	88	719	855

L'observation des durées moyennes de séjour par type de destination à la sortie permet d'avoir une indication sur les difficultés d'accéder à telle ou telle réponse aux besoins d'hébergement des personnes accueillies en CHRS. On constate, par exemple, que les sorties vers un logement ordinaire (HLM ou bailleur privé) se font après une durée de séjour qui est la plus longue : un peu plus de 10 mois contre 6,2 en moyenne générale. Par contre, l'accès à un logement conventionné pour l'ALT se fait après une durée moyenne de séjour des plus courtes (3,5 mois).

Durée moyenne de séjour des personnes sorties vers un logement

	Logement	
	HLM	Non HLM
Moyenne	10,4	10,6
1 ^{er} quartile	3,0	2,1
Médiane	8,1	5,6
3 ^e quartile	14,2	12,2

1^{er} quartile : sépare les 25% inférieurs (25% des sortants vers un logement HLM ont une durée de séjour inférieure à 3 mois)

Médiane : sépare les 50 % inférieurs des 50 % supérieurs

3e quartile : sépare les 75 % inférieurs ou les 25 % supérieurs

Les résidents en CHRS qui accèdent à un logement de type HLM ou bailleur privé à leur sortie présentent le profil suivant. Ils sont plutôt de sexe féminin (57 % de femmes, 43 % d'hommes), ont la charge d'un ou de plusieurs enfants (50,8% contre 23,3 %), leur recrutement

se fait davantage dans la tranche d'âge des 30-39 ans (33% contre 24%), leurs ressources proviennent plus fréquemment des allocations familiales et/ou de l'allocation de parent isolé (19,8 % contre 8,4 %).

Tableau 12 : Répartition des adultes sortis des CHRS en 2004 en fonction de la destination à la sortie par département

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Logement	28,6%	27,8%	29,1%	29,8%	28,8%
Accédant à la propriété ou propriétaire	0,4%	-	-	0,8%	0,2%
Locataire HLM	18,6%	11,2%	15,9%	11,6%	15,6%
Locataire ou sous-locataire d'un logement non-HLM	4,5%	16,0%	7,0%	9,3%	7,8%
Locataire d'un meublé	3,1%	0,6%	3,6%	5,8%	3,2%
Locataire d'un logement conventionné pour l'ALT	2,0%	-	2,6%	2,3%	2,0%
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	16,3%	18,5%	17,3%	17,0%	17,0%
Etab. social ou médico-social	17,7%	32,0%	16,6%	13,9%	19,1%
Etab. d'hébergement à caractère social	6,1%	31,7%	7,8%	7,7%	11,0%
Etab. d'hébergement d'urgence	0,2%	-	2,4%	2,3%	1,2%
Etab. pour personnes âgées	0,2%	-	1,2%	-	0,5%
FJT, SONACOTRA	11,2%	0,3%	5,2%	3,9%	6,4%
Autre établissement	18,5%	3,1%	4,1%	5,7%	9,2%
Etablissement médical	4,0%	1,4%	3,0%	4,2%	3,2%
Etablissement pénitentiaire	14,5%	1,7%	1,1%	1,5%	6,0%
Hébergement de fortune, mobile ou sans abri	2,1%	0,6%	4,3%	0,4%	2,5%
Destination inconnue	15,0%	15,4%	18,3%	27,0%	17,9%
Décès	0,2%	0,6%	0,6%	0,4%	0,4%
Autre destination	1,5%	2,0%	9,7%	5,8%	5,1%
Total	100,0%	135,1%	120,7%	119,6%	100,0%
<i>Nombre</i>	<i>802</i>	<i>354</i>	<i>832</i>	<i>259</i>	<i>2247</i>

Synthèse : Un public hétérogène où cinq grandes catégories peuvent être distinguées

La description du public enquêté dans les CHRS montre une population plutôt masculine et jeune et met en évidence la part des étrangers, cinq fois plus élevée que dans la population lorraine, celle des jeunes adultes de 18 à 34 ans (63 % contre un quart dans l'ensemble de la population), la présence significative de femmes jeunes (autant d'hommes que de femmes dans la tranche des 18-24 ans) et celle de personnes accompagnées d'un ou de plusieurs enfants (le quart des sans-domicile).

Autres constats significatifs :

- 37 % des personnes en CHRS étaient déjà hébergées dans un établissement social avant leur admission dans les centres d'hébergement enquêtés, ce qui laisse entrevoir les allers et retours entre les divers modes d'accueil.
- 16 % des personnes hébergées ont un emploi, principalement dans les métiers ouvriers et employés sans qualification, et 12 % ont une activité d'insertion ou de formation. Mais 42 % sont au chômage.

Au-delà de cette synthèse des caractéristiques essentielles, le public hébergé en CHRS est plutôt hétérogène. La situation familiale et le rapport au marché du travail permettent cependant d'identifier des catégories de population plus ou moins homogènes.

- **38,7 % Personnes seules, sans enfant et sans activité professionnelle ou de préparation à la vie professionnelle** (activités d'insertion ou stage de formation). Huit fois sur dix, il s'agit d'hommes. 61 % sont âgés de moins de 35 ans. 30 % ne disposent d'aucune ressource et 60 % perçoivent diverses allocations (RMI, ASSÉDIC, etc.).

C'est dans cette catégorie que l'on dénombre le plus de personnes sans abri. En effet, 11 % disposaient d'un hébergement de fortune ou étaient sans abri avant leur admission en CHRS contre 5,9 % pour l'ensemble. 68 % des sans abri accueillis en CHRS relèvent de cette catégorie.

Une autre caractéristique distingue les personnes relevant de ce groupe : leur entrée en CHRS se fait plus souvent après une hospitalisation (9,1 % contre 4,6 % pour les autres). Les trois quarts des sortants d'un hôpital avant leur admission en CHRS relèvent de cette catégorie.

L'analyse des orientations à la sortie montre que la destination est inconnue pour 24 % des sortants relevant de cette catégorie (17,9 % pour l'ensemble). 71 % des sortants avec une destination inconnue relèvent de cette catégorie.

[Durée moyenne de séjour pour les sortants : 5,1 mois]

- **22,3 % Personnes seules et sans enfant ayant un emploi ou une activité d'insertion ou de formation.** Huit fois sur dix, il s'agit de personnes âgées de 18 à 35 ans.

Avant leur admission en CHRS, elles étaient plus fréquemment hébergées gratuitement par un tiers (31,5 % contre 20,8 %). A leur sortie de CHRS, elles sont plus souvent hébergées en foyer de type FJT ou SONACOTRA (18,5 % contre 6,4 %).

[Durée moyenne de séjour pour les sortants : 8,0 mois]

- **12,0 %** **Personnes seules avec enfant(s)**. Ce groupe est féminin dans une proportion de 9/10. La moitié est âgée de 25 à 34 ans et 11 % ont moins de 25 ans. 41 % de ces personnes sont au chômage, 27 % sont inactives et 24 % ont un emploi ou une activité d'insertion ou de formation. 46 % tirent leurs ressources d'allocations (30 % du RMI et 36 % d'autres allocations). Cette catégorie est déjà plus habituée à disposer d'un logement autonome que les autres. Près du tiers était locataire d'un logement (HLM ou bailleur privé) avant l'admission en CHRS et près de la moitié (48 %) des sortants relevant de ce type de public accède à un logement autonome.
[Durée moyenne de séjour pour les sortants : 5,1 mois]
- **23,3 %** **Couples avec ou sans enfant**. Un peu plus de la moitié sont des étrangers. 42 % sont au chômage, 23 % sont inactifs, 18 % ont une activité professionnelle ou d'insertion ou de formation. Pour 17 %, la situation par rapport au travail est inconnue. La moitié des gens de cette catégorie était hébergée dans un établissement social avant

l'entrée en CHRS. L'accès à un logement autonome est l'orientation à la sortie la plus fréquente pour les sortants (48 %).
[Durée moyenne de séjour pour les sortants : 8,8 mois]

- **3,7 %** **Personnes âgées de 55 ans ou plus**. Huit fois sur dix, les personnes de ce groupe n'ont ni emploi, ni activité d'insertion. Elles sont au chômage dans 42 % des cas ou inactives (23 %) [retraitées, malades, handicapées ou n'ayant jamais travaillé]. 5 % tirent leurs ressources d'une activité professionnelle ou d'un stage. Trois modalités d'orientation à la sortie distinguent cette catégorie de l'ensemble des sortants de CHRS : établissement pénitentiaire [retour en prison après une période de permission ou incarcération] (21 % contre 6 %), hébergement de fortune ou sans abri (9,6 % contre 2,5 %), maison de retraite (3,5 % contre 0,5 %).
[Durée moyenne de séjour pour les sortants : 7,4 mois]

Liste des sigles utilisés

ALT	Allocation logement temporaire
API	Allocation de parent isolé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAFDES	Certificat d'aptitude à la fonction de direction d'un établissement social
CAVA	Centre d'adaptation à la vie active
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère de la Santé)
ETP	Equivalent temps plein
FJT	Foyer des jeunes travailleurs
ORSAS	Observatoire régional de la santé et des affaires sociales
RMI	Revenu minimum d'insertion

Fin 2004, les CHRS employaient 688 personnes dont une majorité de femmes

À la date de référence de l'enquête, les CHRS employaient 688 personnes pour 549,10 ETP. Les femmes représentent 55 % de l'effectif employé. Le taux de féminisation du personnel varie en fonction des postes. Les directeurs ou directeurs-adjoints sont plus souvent des hommes (65 %). C'est le cas également des personnels des services généraux (63 % d'hommes). La catégorie de personnel la plus nombreuse, à savoir le personnel éducatif et social, est à majorité féminine, à l'exception des éducateurs techniques et des moniteurs d'atelier.

Huit fois sur dix, le personnel est employé avec un CDI. Les contrats à durée déterminée représentent 16 % des effectifs. Ils relèvent majoritairement des services généraux (65 %), mais également, dans une proportion nettement moindre, du personnel éducatif et social (16 %).

Ce sont les directeurs et directeurs-adjoints qui présentent la moyenne d'âge la plus élevée de l'ensemble du personnel (50,5 ans). Sur les 39 personnes exerçant cette fonction, 23 sont âgées de plus de 50 ans et leur remplacement progressif va se poser dans les 5 à 10 ans.

La moitié des moniteurs d'atelier est également âgée de plus de 50 ans. Le vieillissement de cette catégorie professionnelle va s'accroître dans les années à venir, car un tiers d'entre eux est âgé de 45 à 49 ans. Les moins de 45 ans ne regroupent que 5 personnes sur 32.

Sur les 30 directeurs en exercice, 19 sont titulaires d'un diplôme de niveau 1 ou du CAFDES (8), 9 d'un diplôme de niveau 3 ou inférieur et 2 relèvent du titre II de la fonction publique territoriale.

69 des 81 personnes exerçant une fonction d'éducateur spécialisé sont titulaires du diplôme d'Etat correspondant et 12 d'un autre diplôme.

Tableau 13 : Le personnel des CHRS au 15 décembre 2004

Fonction principale	Personnes			Equivalents temps plein		
	Nombre	%	Âge moyen	Nombre	%	% de femmes
Personnel de direction	132	19,2%	46,3	91,65	16,7%	74,1%
<i>Directeur, directeur adjoint</i>	39	5,7%	50,5	24,90	4,5%	35,5%
<i>Agents administratifs, secrétaires</i>	93	13,5%	44,5	66,75	12,2%	88,6%
Personnel des services généraux	180	26,2%	44,9	136,46	24,9%	37,2%
Personnel d'encadrement	55	8,0%	44,4	47,01	8,6%	44,2%
<i>Chef de service éducatif *</i>	38	5,5%	44,4	31,66	5,8%	56,5%
<i>Autre personnel d'encadrement</i>	17	2,5%	45,9	15,35	2,8%	
Personnel éducatif, pédagogique et social	302	43,9%	40,6	261,73	47,7%	59,4%
<i>Educateur spécialisé</i>	81	11,8%	39,6	74,61	13,6%	64,7%
<i>Moniteur éducateur</i>	56	8,1%	41,3	48,09	8,8%	57,3%
<i>Assistant de service social</i>	10	1,5%	34,6	8,51	1,5%	
<i>Conseillère économie sociale et familiale</i>	32	4,7%	29,4	29,86	5,4%	90,0%
<i>Animateur social</i>	31	4,5%	40,0	25,51	4,6%	45,7%
<i>Educateur technique</i>	16	2,3%	44,5	13,40	2,4%	37,8%
<i>Moniteur d'atelier</i>	32	4,7%	50,1	26,12	4,8%	28,2%
<i>Autres</i>	44	6,4%	44,3	35,63	6,5%	58,1%
Pers. médical, paramédical et psychologues	14	2,0%	38,4	8,10	1,5%	
<i>Autres</i>	5	0,7%	35,8	4,15	0,8%	
Ensemble	688	100,0%	43,0	549,10	100,0%	55,4%

* y compris les éducateurs spécialisés chargés d'encadrement

Pour obtenir plus d'informations sur les résultats de cette enquête, on peut s'adresser à la DRASS ou à l'ORSAS

**Direction Régionale des Affaires Sanitaires et
Sociales de Lorraine
Service Statistique**

4, rue Piroux – C.O. n° 80071
54036 Nancy
Tél. 03 83 39 29 11
dr54-statistiques@sante.gouv.fr
www.lorraine.sante.gouv.fr

**Observatoire Régional de la Santé
et des Affaires Sociales en Lorraine**

2, rue du Doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Tél. 03 83 67 68 69
contact@orsas.fr
www.orsas.fr